



Assurance immobilière pour indivision

Par **cheyenne81**, le **22/05/2018** à **15:36**

bonjour,

Mon ex-compagnon et moi-même avons acheté une maison. Monsieur a quitté le domicile et je suis restée dans la maison le temps que celle-ci soit vendue.

Monsieur refuse de me rembourser la moitié de la cotisation de l'assurance du bien alors que nous étions tous les deux propriétaires.

Quelqu'un peut-il me communiquer le texte régissant que les propriétaires d'un bien en indivision doivent assumer l'assurance du dit bien.

D'avance merci,